

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mcivorni-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/741b78a038d58fd23b557cb3>

Date d'obtention : 2025-03-09 21:51:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'un guide facile à comprendre et à utiliser pour une prise en charge rapide de la victime et des autres jeunes impliqués dans une situation de sexto.

Cette méthode limite la propagation des images/vidéos intimes par un délai de traitement rapide.

On vise l'éducation des jeunes impliqués et non la judiciarisation à tout prix.

Chacun a sa part à faire dans le processus (école/service de police/DPCP/DPJ), tout ne repose pas sur les épaules de l'école et on n'a pas l'impression que le dossier va se perdre dans le temps et les délais.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette procédure me donne la confiance nécessaire pour faire une intervention appropriée.

La formation retire les "flous" quant aux étapes à suivre, qui contacter, quoi faire d'un cellulaire (confiscation vs demander nous-mêmes aux élèves de supprimer des photos/vidéos, par exemple). Je suis rassurée par le fait que je ne dois pas regarder ou consulter les photos/vidéos. Je suis rassurée par le fait que si on a l'impression d'un acte malveillant, le service de police intervient rapidement.

Même si par instinct ou par jugement, on pense qu'on sait quoi faire, la trousse vient fournir une démarche claire, nous donne les questions et les sous-questions à poser aux élèves impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Trouver l'équilibre entre suivre le protocole (être protocolaire: poser les questions et recueillir les informations) et avoir l'empathie nécessaire pour rassurer les élèves victimes ou auteurs du signalement "sans porter de jugement et sur un ton réconfortant" tout en s'assurant que la personne "va bien".

Il faut prendre au sérieux toutes les déclarations et suivre la trousse: questionner les élèves impliqués un à la fois, leur expliquer l'importance de la vie privée. Distinction entre "erreur de jugement et la personne qu'elle est".

Donner les outils nécessaires pour la suite (informations, dépliants, aidezmoisvp.ca, etc.) pour que les personnes se sentent bien soutenues et accompagnées.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf